
CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail **Adaptation et transition – financement de l'innovation** **Acteurs de l'innovation agricole en France pour** **l'adaptation et la transition des exploitations**

Définition

Les acteurs de l'innovation au service de l'adaptation et de la transition des exploitations agricoles constituent un écosystème original et cohérent, structuré dans le cadre d'un continuum formation – recherche – innovation – développement agricole (FRIDA).

Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

Les acteurs du **continuum formation – recherche – innovation – développement agricole** appuient par l'innovation l'adaptation et la transition des exploitations agricoles (voir figure ci-dessous). Il est inscrit dans le CRPM, article L800-1.

Les principaux acteurs de ce continuum sont :

- les établissements d'**enseignement agricole** (technique et supérieur, public et privé, plus de 800), dont leurs 250 fermes, outils de formation et de démonstration sur 18 000 ha. En Normandie on compte 54 établissements d'enseignement agricole technique et un établissement d'enseignement supérieur.
- l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – **INRAE** ;
- les instituts et centres techniques agricoles et agro-industriels – **réseaux ACTA et ACTIA** ;
- les chambres d'agriculture – **réseau CDAF** ;
- les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (**ONVAR**) ;
- les stations d'expérimentations et groupements d'agriculteurs à vocation de développement agricole et de conseil.

Y participent également :

- l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – **ANSES** ;
- le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – **CIRAD** ;
- les 4 écoles nationales vétérinaires et les groupements vétérinaires ;
- les **acteurs privés**, via leurs activités de recherche et développement, dont les acteurs de l'amont et de l'aval. Le système des entreprises de l'**AgriTech** et de la **FoodTech** se structure progressivement, autour d'initiatives telles que La Ferme Digitale, #Cofarming, Robagri, le consortium biocontrôle, Protéines France, etc.

Le processus d'innovation ne se limite pas à la seule démarche «descendante» de la chaîne du progrès. Les **démarches collaboratives, interactives et de co-conception** se développent :

- les 26 **réseaux mixtes technologiques** (RMT), favorisent la collaboration entre les équipes issues de la recherche ou de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole ;
- le **Partenariat européen pour l'innovation** (PEI-Agri), qui s'appuie sur Horizon Europe et sur le FEADER mis en œuvre par les régions, accompagne le développement de projets multi-acteurs associant les agriculteurs dès la conception puis tout au long des projets de recherche et de développement ;
- au niveau français, le Programme National de Développement Agricole (PNDAR) par ses programmes et appels à projets favorise les actions entre plusieurs réseaux d'acteurs, dont un appel à projet de recherche «Co-Innovations» qui inclut les agriculteurs ;
- la **Cellule recherche – innovation – transfert** (Cellule RIT) a été créée début 2018 par l'ACTA, CDAF et INRAE dans l'objectif d'accélérer la diffusion et le transfert de solutions au bénéfice des conseillers et des agriculteurs afin de les accompagner au mieux face aux défis majeurs auxquels est confrontée l'agriculture (changement climatique, transition agro-écologique, etc.)

Au sein du monde agricole, on assiste à un **renouveau des démarches collectives** en tant que modalité pertinente pour innover et sécuriser la prise de risque dans un contexte global de changements, via le partage des connaissances et des expériences dans le cadre de démarches d'évolution des pratiques :

- 228 Groupes Opérationnels du PEI (actualisé en décembre 2019) ;
- 615 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 10 000 agriculteurs (données septembre 2019) ; 3 000 fermes DEPHY (plans Ecophyto) ;
- Près de 1000 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant près de 15000 agriculteurs (données 2022); 3000 fermes DEPHY (plans Ecophyto) ; [données trouvées sur la fiche adaptation transition conseil]
- 390 «groupes 30 000» impliquant 5 300 agriculteurs (plan Ecophyto2+) (données septembre 2019) ;
- 840 «groupes Ecophyto 30 000» impliquant plus de 10 000 agriculteurs ;
- à côté de ces dispositifs mis en place ces dernières années par les pouvoirs publics, notons les 1 800 groupes rassemblant 82 000 adhérents accompagnés par les **chambres d'agriculture**, les 130 centres du **Réseau CIVAM**, les 85 groupements du **réseau FNAB**, les 550 agriculteurs du **réseau APAD**, les 11740 CUMA, les 10 **pôles de compétitivité** agri-agro-forêt-pêche rassemblant près de 3 000 adhérents, etc.

En Normandie, ces démarches collectives peinent à se maintenir. Après un bon départ à la création de GIEE, la dynamique s'est essoufflée. Sur les 54 GIEE créés, il n'en reste que 36 actifs et seulement 4 groupes Ecophyto 30 000 et 8 fermes DEPHY. 597 exploitations comprenant 932 exploitants sont impliqués dans les GIEE pour une surface totale de 81 648 ha. Lors du dernier appel à projet de 2022, seul 1 GIEE a demandé à être reconnu et 4 projets de GIEE ont émergé.

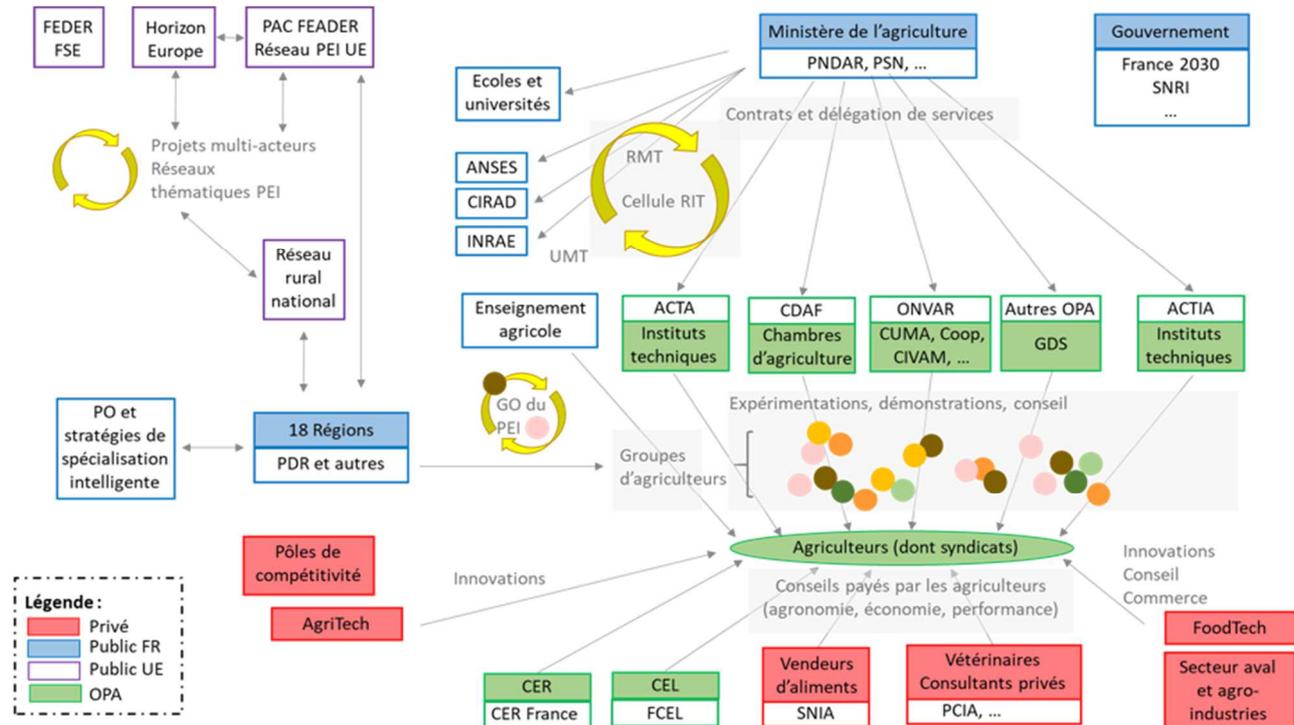
Au niveau local, ces groupes sont accompagnés par différentes structures, principalement les chambres d'agriculture, le Cerfrance, Maraîchage Sols Vivants, le CIVAM, l'Union des producteurs de lait AOP, Agrigaz, Vire, le CFPPA Le Robillard, les Comités Régionaux de Développement Agricole et Rural de la Manche etc. 50 % des GIEE ont au moins un partenaire de l'enseignement agricole (MFR, EPLEFPA, Université, UniLaSalle...)

Plusieurs dispositifs visent à créer un environnement favorable à l'innovation : Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ; ECOPHYTO, Réseau Rural National (PEI AGRI, LEADER,) ; RITA dans les outremer ; initiatives régionales de plateformes d'innovation, PIA (laboratoire d'innovation territoriale, démonstrateurs territoriaux), France 2030, PSDR/TETRAE, etc. En Normandie, 80 groupes sont opérationnels dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation FEADER – Région. C'est 30 % des groupes nationaux

Après une large concertation auprès de plus de 90 acteurs, le PRDAR Normand 2022-2027 a été présenté en COREAMR du 2 décembre 2021. Ce programme décliné annuellement, présente une forte dynamique partenariale grâce à son objectif opérationnel PIDA – Partenariat, Innovation, Développement Agricole qui associe différents partenaires : CUMA, la ferme expérimentale de la blanche maison, des établissements de

formation dont UniLaSalle, 14 collectifs agro-écologiques dont 9 GIEE, 4 groupes DEPHY et 1 OP etc. PIDA traite annuellement un thème fédérateur. En 2022 il s'agissait de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique. Ce thème est reconduit en 2023. Par ailleurs PIDA intègre aussi le projet CEGA : Coopération Enseignement Groupes Agroécologiques qui mobilise une partie des financements du PRDAR mais également d'autres financements (Agence de l'Eau, Appel à projet Démultiplication CasDar). CEGA associe les collectifs d'agriculteurs et les partenaires de l'enseignement agricole dans le but de démultiplier les connaissances agroécologiques produites par les collectifs d'exploitants et les ressources pédagogiques afin de favoriser l'apprentissage de l'agroécologie par les étudiants et les nouvelles générations.

Structuration des acteurs de l'innovation pour l'adaptation et la transition des exploitations agricoles.



- ACTA :** association de coordination technique agricole
- ACTIA :** association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire
- ANSES :** agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- CDAF :** chambres d'agriculture France
- CEGA :** Coopération Enseignement Groupes Agroécologiques
- CER :** centre d'économie rurale
- CIRAD :** centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CIVAM :** centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- CUMA :** coopérative d'utilisation du matériel agricole
- FCEL :** France conseil élevage
- FEDER :** fonds européens de développement régional
- FSE :** fonds social européen
- GDS :** groupement de défense sanitaire
- GIEE :** groupement d'intérêt économique et environnemental
- GO :** groupe opérationnel
- INRAE :** institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- ONVAR :** organisme national à vocation agricole et rurale
- OPA :** organisation professionnelle agricole
- PCIA :** pôle du conseil indépendant en agriculture
- PEI :** partenariat européen pour l'innovation
- PIDA :** Partenariat, Innovation, Développement Agricole

PNDAR : programme national de développement agricole et rural

PO : programme opérationnel

PRDAR : programme régional de développement agricole et rural

PSN : plan stratégique national

SNIA : syndicat national des industries de la nutrition animale

SNRI : stratégie nationale de recherche et innovation

RMT : réseau mixte technologique

RÉFÉRENCES

- CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME, ARTICLE L800-I